

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CELENE BORDEAUX sur la commune principale de l'AIOT LA CLOTTE 33550 HAUX.

La référence de votre dossier est A-3-VHCADPX06 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/03/2023 à 11h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50027497200065**

Organisme : **SOLER IDE**

Nom : **LACAN**

Prénom : **Patrick**

Fonction : **Directeur adjoint Pôle Industrie**

### Personne morale

N° SIRET **34383606000016**

Raison sociale **CELENE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**LA CLOTTE**

**LA CLOTTE**

**33550 HAUX**

### Signataire

Nom : **LANNOYE**

Prénom : **Céline**

Qualité : **Directrice générale**

## Référent

Nom : **LANNOYE**

Prénom : **Céline**

Fonction : **Directrice générale**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CELENE BORDEAUX**

Description des activités :

**L'établissement MAISON CELENE est implanté sur la commune de Haux (33). Il effectue une activité de préparation, mise en bouteille/conditionnement et stockage de produits finis. Cet établissement dispose d'un récépissé de déclaration en date de 23 janvier 2003 n°15461 au nom des ETABLISSEMENTS JEAN-LOUIS BALLARIN. Cette société porte aujourd'hui la dénomination commerciale MAISON CELENE. Il s'agit de la même entreprise (même N°SIRET, même adresse, etc.). L'installation souhaite construire un nouveau bâtiment afin d'optimiser son activité, en améliorant la logistique du site et en augmentant sa capacité de stockage en réunissant notamment ses stocks de vins effervescents, en un seul et même lieu. Ce bâtiment projeté disposera en toiture de panneaux photovoltaïques. La capacité de production actuelle et projetée représente environ 15 000 hl/an. Le nouveau bâtiment disposera d'une surface de l'ordre de 3 100 m<sup>2</sup>. Il accueillera notamment différentes zones de stockage pour l'élevage et stockage produits finis, un espace remuage et une activité de tirage mise en bouteilles. Les effluents actuels et projetés seront stockés dans une bâche de 120 m<sup>3</sup> positionnée à proximité du nouveau bâtiment. Les effluents sont ensuite envoyés en traitement externe. La gestion des eaux pluviales sera assurée par l'intermédiaire d'un réseau dédié et de 2 bassins de récupération, avant rejet au fossé longeant la route départementale. Enfin, les déversements accidentels et les éventuelles eaux d'extinction pourront être stockées au sein du bâtiment étanche.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

## LA CLOTTE

### 33550 HAUX

X : 432668

Y : 6408138

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	2251-B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 15000 D hL/an		Vis-à-vis de la rubrique 2251-B2, la capacité de préparation, conditionnement de vins de l'établissement sera augmentée. Toutefois, aucun changement de seuil n'est à signaler, la capacité de production reste inférieure à 20 000 hl/an.

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m<sup>3</sup>) **1568**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**L'activité de l'installation engendrera les eaux résiduaires suivantes : - eaux usées sanitaires, - eaux pluviales, - effluents vinicoles.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**L'établissement dispose d'une fosse toutes eaux d'une capacité de 5 000 L permettant de réaliser un prétraitement complet des eaux vannes et eaux ménagères. Ces eaux traitées sont ensuite évacuées au fossé longeant la parcelle. La gestion des eaux pluviales du projet sera assurée par l'intermédiaire d'un réseau dédié et de 2 bassins de récupération, avant rejet au fossé longeant la route départementale. Ces bassins étanches présenteront un volume unitaire de 100 m<sup>3</sup>. L'établissement disposera également d'une bache de 120 m<sup>3</sup> dédiée au stockage des effluents. Ces effluents seront ensuite envoyés en traitement externe. Il n'y a pas de rejet d'effluents vinicoles au milieu naturel**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **7685**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Sur l'année, à Haux, les précipitations sont en moyenne de 779 mm. La surface imperméabilisée du site (existant + projet) sera de l'ordre de 9 866 m<sup>2</sup>.  $0,779 * 9 866 = 7 685 \text{ m}^3$**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets produits par l'exploitation de l'établissement sont principalement des déchets de type verre, bois, plastiques, cartons et papiers. Tous les déchets de l'établissement sont pris en charge par des prestataires spécialisés. Dans le choix de nos filières avals l'exploitant essaye toujours de favoriser la réutilisation, le recyclage puis la valorisation matière.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Besoin pour la lutte incendie (D9) : 360 m3 Volume à mettre en rétention (D9A) : 762,3 m3 Les eaux d'extinctions incendie pourront être stockées au sein du bâtiment étanche. L'établissement dispose d'une bache incendie d'un volume de 240 m3, une seconde bache d'un volume minimal de 120 m<sup>3</sup> sera mise en place.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'établissement disposera d'extincteurs qui seront répartis sur l'ensemble du site.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Offre\_IDE\_DossierICPE\_Validation MOA\_2022-04-28.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan de situation\_compressed.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble\_compressed.pdf**